

## La Directrice de l'IAE Bretagne Sud

*Vu les articles L612-6, L 613-1 et D612-36-2 du code de l'éducation ;*

*Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des diplômés nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;*

*Vu l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au master ;*

*Vu la circulaire du 28 février 2022 relative à l'admission et à l'inscription en première année des formations conduisant au diplôme national de master ;*

*Vu la délibération 74-2016 du CA du 08/07/2016 sur la délégation de pouvoirs aux directeurs de composante relative à la nomination et à l'organisation des jurys ;*

**Arrêté : 25 - 6**

**Article 1<sup>er</sup>** : la commission d'examen des vœux de la 1<sup>ère</sup> année de **Master mention Marketing Vente** est constituée de la façon suivante au titre de l'année universitaire 2024/2025 en vue d'étudier les candidatures pour la rentrée 2025 :

Nom	Prénom	Fonction
<b>Président :</b> AUDIGIER	Nathalie	Responsable du Master 1 MV MCF
<b>Membres :</b> ARDOUIN	Olivier	PRAG
DE SAINTE MAREVILLE	Charlotte	ATER
DABADIE	Isabelle	MCF
CAUDAN	Paul	VACATAIRE
LECOMPTE	Agnes	Professeur
PIRIS	Yolande	Professeur

**Article 2** : la fonction de Président, ou de membre de commission ne peut être déléguée (pas de procuration). En cas de partage des voix, le Président a voix prépondérante. En cas d'empêchement, la directrice prend un nouvel arrêté de nomination de commission. Le Président de la commission fixe les dates de séance et convoque les membres de la commission dans le respect du calendrier national "Mon Master". La commission délibère valablement si la moitié de ses membres au moins est réunie.

**Article 3** : les attributions de la commission sont les suivantes

- elle définit les modalités et les critères d'examen des candidatures ;
- elle examine l'ensemble des vœux des candidats ;
- elle établit la liste et le classement des candidats avec un avis favorable d'admission ;
- elle motive le refus d'admission des autres candidatures ;
- elle dresse le bilan de la campagne de candidatures et propose des conseils aux futurs candidats.

**Article 4** : la directrice de l'IAE Bretagne Sud est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vannes, le 04 avril 2025

La Directrice de l'IAE,

Yolande Piriou

